

CONTROLE ET AUDIT INTERNES DANS LE SECTEUR PUBLIC

MARRAKECH, ROYAUME DU MAROC

19 et 20 juin 2013

La plupart des pays du monde se sont ralliés, souvent pour des raisons de financement de l'économie par des bailleurs de fonds internationaux, aux normes internationales en matière de contrôle et d'audit internes dans le secteur public.

L'émergence de la Nouvelle Gestion Publique (NGP) a renforcé les exigences de lisibilité et de fiabilité des comptes publics.

La comptabilité publique a pour objectif, d'une part de rendre compte de manière fidèle et transparente de la situation des entités publiques (États, Collectivités locales, Agences), d'autre part d'être un outil d'aide à la décision.

Les principes premiers de la comptabilité privée (image sincère, fidélité, prudence) se sont trouvés transposés dans la sphère publique.

La démarche d'intégration des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) par les IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) se poursuit afin de mieux les adapter aux contingences de chaque entité publique (ex : les EPSAS : European Public Sector Accounting Standards).

Dans ce cadre général, les Administrations publiques, à divers titres et à divers moments se sont lancées dans la construction de dispositifs de sécurisation des procédures comptables et financières. Sur les modèles existants, ont été mises en place des stratégies de contrôle et d'audit internes dans le secteur public.

Consciente de la nécessité, dans un contexte de diversités d'organisation publiques, d'échanger sur ces sujets d'actualité, l'AiST propose d'organiser un colloque de travail qui comprendra deux thèmes principaux :

- une réflexion sur la mise en place du contrôle interne dans le secteur public
- une étude sur la construction d'un audit interne dans le secteur public destiné à s'assurer de la fiabilité du contrôle interne.

I. Le Contrôle Interne dans le secteur public

- Quelle est la réalité de l'existence du Contrôle Interne Public ?

Les recommandations les plus communément partagées en la matière sont celles dites du

COSO Framework (Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission).

Les débats pourront aborder les niveaux d'intégrations de ces normes dans les réglementations et pratiques des différents pays membres.

- Il conviendra aussi d'envisager les outils qui sont mis à disposition pour renforcer le contrôle interne (fonctionnement par processus, matrices des risques, organigrammes fonctionnels, plans d'action...) ainsi que les éléments de reporting permettant un management plus efficace des entités concernées.
- Enfin, la nécessité de convaincre l'ensemble des acteurs du dispositif, de la faisabilité et de l'utilité concrète d'un projet de contrôle interne pourra utilement faire, au cours de nos travaux, l'objet d'échanges fructueux.

II. L'audit interne

La performance et la fiabilité des contrôles internes doivent régulièrement être mesurées, par un regard extérieur au service, tel est le rôle de l'audit interne.

- L'étude des dispositifs mis en place par les différents pays présents pourra se faire d'abord à travers un regard partagé sur les organisations.
Le positionnement des corps d'audit est notamment un garant plus ou moins fort de leur objectivité.
- Les compétences des auditeurs et les outils mis à leur disposition feront l'objet d'échanges afin de déterminer, si possible, une approche la plus performante possible du métier d'auditeur public.
- Les interventions seront nourries de l'expérience différente des pays participants et éclairées par des exemples concrets à la fois des succès remportés dans la mise en œuvre mais aussi des difficultés auxquelles il a fallu faire face.